

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

**Délibération**  
n° 2015.12.410

**Tarifs 2016 :**  
**Participation aux**  
**travaux de**  
**raccordement pour la**  
**création d'un second**  
**branchement**

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

### **Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Joël GUITTON à Véronique DE MAILLARD, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN

### **Excusé(s)** :

Françoise COUTANT, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

### **Absent(s)** :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015****DELIBERATION  
N° 2015.12.410**PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION  
/ASSAINISSEMENT EAUX USEESRapporteur : **Monsieur DOLIMONT****TARIFS 2016 : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT POUR LA  
CREATION D'UN SECOND BRANCHEMENT**

L'article L1331-2 du Code de la Santé Publique précise que :

« Lors de la construction d'un nouvel égout ou de l'incorporation d'un égout pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la commune peut exécuter d'office les parties de branchements situés sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (...)

(...) La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du conseil municipal approuvée par l'autorité supérieure ».

En application de ces dispositions, par délibération n° 305 du 4 décembre 2014, le conseil communautaire a arrêté pour l'année 2015 les modalités de calcul pour la participation aux travaux de raccordement (PTR) dans le cas de la pose d'un second regard de branchement individuel, déterminées sur la base des dépenses engagées par la communauté d'agglomération.

Pour l'année 2016, la commission proximité et service à la population propose une augmentation de 2 % ainsi que les modalités de facturation selon le tableau ci-dessous :

<b>Longueur du branchement</b>	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Tarifs 2016 Augmentation de 2 %</b>
Jusqu'à 2 mètres de branchement (forfait)	683,60 € HT 820,32 € TTC	697,30 € HT 836,76 € TTC
Tout mètre supplémentaire (au delà 2 mètres)	292,90 € HT / m 351,48 € TTC / m	298,75 € HT / m 358,50 € TTC / m

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 25 novembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** pour l'année 2016, une augmentation de 2% des tarifs HT ainsi que la reconduction des modalités de facturation :

- un montant forfaitaire de 697,30 € HT (soit 836,76 € TTC) pour un branchement dont la longueur n'excède pas 2 mètres ;
- tout mètre supplémentaire de branchement sera facturé à hauteur de 298,75 € HT (soit 358,50 € TTC) par mètre linéaire ;

- le montant du devis sera majoré de 10% pour frais généraux ;
- déduction des subventions éventuellement obtenues ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 décembre 2015</b>